



VAL
ÈS COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DÛNES
HISTOIRES D'AVENIR

Rapport d'activités **2021**



Sommaire

Sommaire.....	p.2
Introduction.....	p.3
Territoire.....	p.4
Population.....	p.5
Fonctionnement.....	p.6
Commission temporaire.....	p.7
Délégations.....	p.8
Bureau communautaire.....	p.11
Conseillers communautaires.....	p.12
Conseil communautaire en période de covid	p.14
Conférence des maires.....	p.15
Commissions.....	p.16
Commission développement économique.....	p.16
Commission finances.....	p.17
Commission travaux et voies.....	p.20
Commission réseaux.....	p.22
Commission aménagement de l'espace.....	p.23
Commission services au public.....	p.28
Commission complexe aquatique et forme.....	p.30
Commission tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire.....	p.35
Commission transition énergétique et milieux naturels.....	p.38
Commission transports et politique vélo.....	p.40
Commission collecte et traitement des déchets.....	p.41
Autres actions.....	p.43
Annexes.....	p.48



Introduction

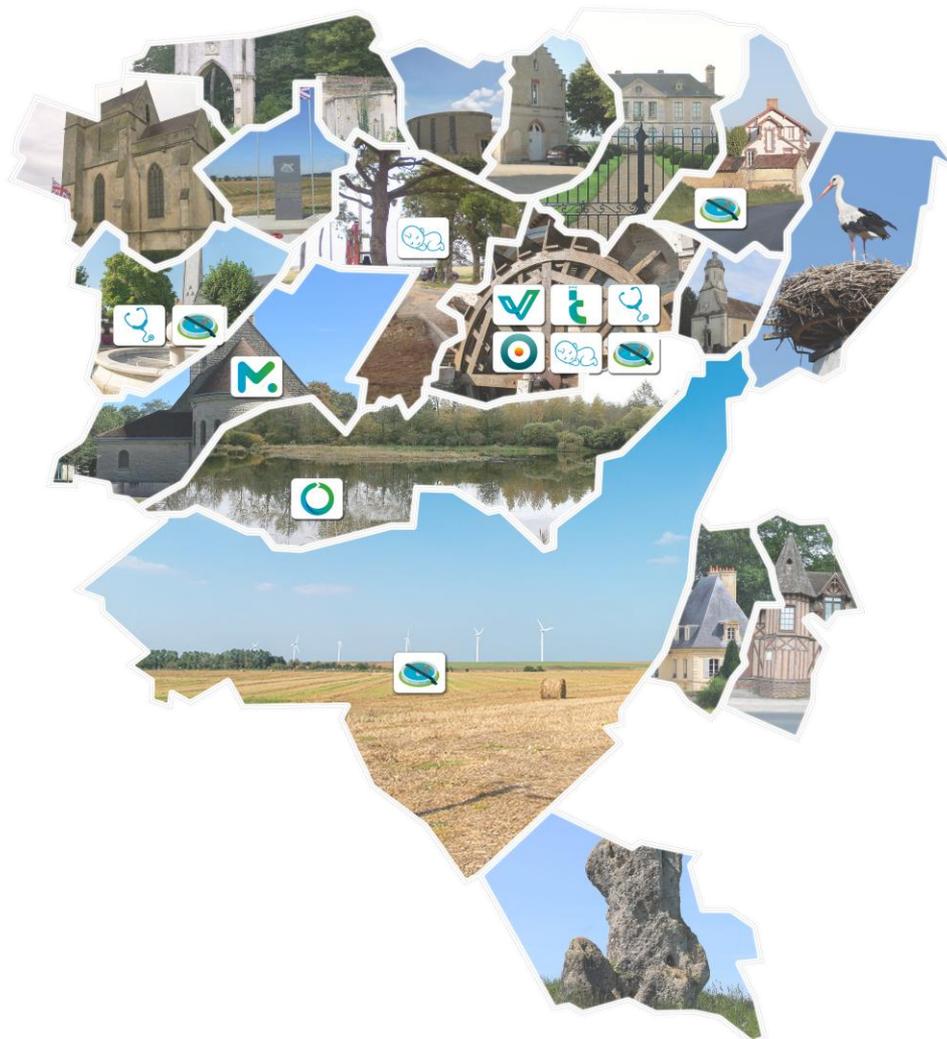
En 2021 la Communauté de communes a vu de nombreux projets aboutir ou s'initier.

Entre autre, l'ouverture du bassin extérieur dit « nordique » de dunéo, le lancement des travaux de la nouvelle Maison de services ou encore la réalisation des travaux du cœur de bourg de Cagny.

Afin de faciliter l'exercice des compétences, des recrutements ont également été décidés.

TERRITOIRE

Val ès dunes est une Communauté de communes située au sud-est de Caen et composée de 18 communes.



Siège de la Communauté de communes

1 rue Guéritot 14370 Argences



Maison de services au public

10 rue Léonard Gille 14370 Bellengreville



Otri

1 route de St-Pierre-sur-Dives 14370 Moulton-Chicheboville



Stations d'épuration



Office de Tourisme

place du général Leclerc 14370 Argences



Centre aqualudique et sportif dunéo

allée Val ès dunes 14370 Argences



Pôle santé

allée Val ès dunes 14370 Argences

Maison de santé

3 rue du Général de Gaulle 14370 Frénouville



Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits

rue Dusoir 14370 Argences

Relais Petite Enfance La Petite Libellule

chemin de Béneauville 14370 Vimont

POPULATION

Argences	3 718
Banneville-la-Campagne	173
Bellengreville	1 493
Cagny	1 910
Canteloup	179
Cesny-aux-Vignes	419
Cléville	372
Condé-sur-Iffs	445
Emiéville	588
Frénouville	1 948

Janville	368
Moult-Chicheboville	3 095
Ouézy	239
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	208
Saint-Pair	219
Saint-Pierre-du-Jonquet	237
Valambray	1 769
Vimont	746

TOTAL 18 126

Population municipale - Chiffres INSEE publiés au 31/12/2019

FONCTIONNEMENT

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision. Il est composé de 39 conseillers titulaires et 12 conseillers suppléants. Il délibère sur les actions à mener et les projets à développer.

Le Bureau est un comité restreint du Conseil Communautaire, composé du Président et des 9 Vice-présidents.

Les 11 commissions sont des groupes de réflexion chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à développer :

1. Développement économique
2. Finances
3. Travaux et voies
4. Réseaux
5. Aménagement de l'espace
6. Services au public
7. Complexe aquatique et forme
8. Tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire
9. Transition énergétique et milieux naturels
10. Transports et politique vélo
11. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (création le 17 décembre 2020).

COMMISSION TEMPORAIRE

Une commission temporaire réservée aux membres du Conseil a été créée en vue de la création d'un nouveau siège administratif communautaire.

Les membres élus pouvant y siéger sont :

- Dominique Delivet
- Ann Baugas
- Sophie de Gibon
- Eric Duval
- Michèle Motyka
- Stéphane Amilcar
- Philippe Piard
- Henri Lehugeur
- Sylvie Sallé
- Joël Duguey
- Patricia Lecomte
- Didier Lemonnier
- Laurence Morin
- Jean-Pierre Forgeas.

DÉLÉGATIONS

DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires.
- procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, pour chaque opération, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change.
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, contrats et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts dans la limite des crédits inscrits au budget.
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaine), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- exercer, au nom de la Communauté de Communes, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté de Communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions que fixe le Conseil Communautaire.
- intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle dans le cadre des marchés passés.
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le Conseil communautaire.
- donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme l'avis de la Communauté de Communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution de tout contrat avec toute société agréée d'une ou plusieurs des filières REP (emballages ménagers, papiers graphiques, DDS, textiles, DEEE, piles, mobilier,...) aux fins de l'attribution de soutiens financiers et de la gestion des déchets, conformément aux dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et des textes pris pour son application, ainsi que toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions et avenants s'y rapportant.

DÉLÉGATION DE POUVOIR AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- passer les conventions avec les organismes utilisant le centre aquatique.
- statuer sur les modifications de tarifs et d'horaires d'ouverture pour les manifestations événementielles organisées par la Société RECREA au centre aquatique.
- conclure les contrats et marchés pour une somme ne dépassant pas 40 000 € HT.
- solliciter toutes aides et subventions possibles pour les contrats et marchés dont le montant estimé est inférieur à 40 000 € HT.

BUREAU COMMUNAUTAIRE



PHILIPPE PESQUEREL
Président



PATRICE MARTIN
Vice-Président
« Finances et Développement économique »



CLAUDE FOUCHER
Vice-Président
« Travaux, voies et réseaux »



MARIE-FRANÇOISE ISABEL
Vice-Présidente
« Aménagement de l'espace »



NATHALY MONROCCO
Vice-Présidente
« Service au public, communication et administration »



ÉRIC MARGERIE
Vice-Président
« Complexe aquatique et forme »



RÉGINE ÉNÉE
Vice-Présidente
« Tourisme, culture patrimoine et animation communautaire »



LAURENT DECLERCK
Vice-Président
« Transition énergétique, et milieux naturels »



ALEXANDRA LÉPINAY
Vice-Présidente
« Transport et politique vélo »



JACQUES-YVES OUIIN
Vice-Président
« Collecte et traitement des déchets »

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 1/2

ARGENCES

Amand CHOQUET
Dominique DELIVET
Brigitte FIQUET-ASSIRATI
Florence GUÉRIN
Marie-Françoise ISABEL
Lydie MAIGRET
Richard MARTIN
Jacques-Yves OUIN

BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE

Ann BAUGAS
Jean-Yves MAUBANT
(suppléant)

BELLENGREVILLE

Nathaly MONROCQ
Philippe PESQUEREL
Florence SERANDOUR

CAGNY

Guillaume LECOEUR
Magali LONCLE
Eric MARGERIE

CANTELOUP

Sophie de GIBON
Gwenaëlle de MICHIEL
(suppléante)

CESNY-AUX-VIGNES

Eric DUVAL
Christian CALLEJAS
(suppléant)

CLÉVILLE

Michel CRUCHON
Michèle MOTYKA
(suppléante)

CONDÉ-SUR-IFS

Laurent DECLERCK
Jean-Pierre QUILLET
(suppléant)

ÉMIÉVILLE

Stéphane AMILCAR
Emmanuel MÉZERAY
(suppléant)

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2/2

FRÉNOUVILLE

Régine ÉNÉE
William HERFORT
Philippe PIARD
Alain PORQUET

SAINT-OUEN-DU- MESNIL-OGER

Claude FOUCHER
Françoise LECLERC
(suppléante)

JANVILLE

Henri LEHUGEUR
Pierre ROBILLARD (suppléant)
puis Siegfried GLESSMER (suppléant)

SAINT-PAIR

Patricia LECOMTE
Martine JULIEN
(suppléante)

MOULT- CHICHEBOVILLE

Coralie ARRUEGO
Stéphane CASTEL
Alexandra LEPINAY
Matthieu PICHON
Alexandre PIGEONNIER
Sylvie SALLE

SAINT-PIERRE-DU- JONQUET

Didier LEMONNIER
Hubert LABEY
(suppléant)

OUÉZY

Joël DUGUEY
Paul MARIE (suppléant)

VALAMBRAY

Alain BOHEME
Patrice MARTIN
Laurence MORIN

VIMONT

Jean-Pierre FORGEAS
Yves ROCHER (suppléant)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN PERIODE DE COVID

De janvier à mai les séances de Conseils communautaires se sont déroulées en période de couvre-feu. La Communauté de communes n'étant pas en capacité de retransmettre les débats de manière dématérialisée, et donc de garantir l'aspect public des séances, celles-ci se sont tenues en huis clos afin de permettre la sécurité juridique des actes pris. La majorité absolue pour l'approbation de cette mesure a été atteinte lors de chaque début de séance.



CONFÉRENCE DES MAIRES

Organe obligatoire, la conférence des maires est composée de l'ensemble des maires des communes constituant l'intercommunalité. Elle se réunit toutes les fois que l'intérêt général le justifie. Elle est un lieu privilégié de discussion politique des grandes orientations communautaires, comme des évolutions organisationnelles et/ou statutaires.

ARGENCES : Dominique DELIVET
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE : Ann BAUGAS
BELLENGREVILLE : Dominique PIAT
CAGNY : Éric MARGERIE
CANTELOUP : Sophie de GIBON
CESNY-AUX-VIGNES : Éric DUVAL
CLÉVILLE : Michel CRUCHON
CONDÉ-SUR-IFS : Laurent DECLERCK
ÉMIÉVILLE : Stéphane AMILCAR
FRÉNOUVILLE : Alain PORQUET
JANVILLE : Henri LEHUGEUR
MOULT-CHICHEBOVILLE : Coralie ARRUEGO
OUÉZY : Joël DUGUEY
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER : Michel BIZET
SAINT-PAIR : Patricia LECOMTE
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET : Didier LEMONNIER
VALAMBRAY : Patrice MARTIN
VIMONT : Jean-Pierre FORGEAS



COMMISSIONS

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président : Patrice MARTIN

Membres

Ann BAUGAS

Dominique DELIVET

Pascal GENISSEL

Siegfried GLESSMER

Vincent GOUPIL

Nicole GRENIER

Benjamin LECLÈRE

Patricia LECOMTE

Didier LEMONNIER

Isabelle NEZET

Alexandre PIGEONNIER

Christel POIROT

Chiffres Clés

1^{er} pôle économique hors Caen la Mer

5-6 zones d'activités économiques

143 hectares

900 entreprises actives

Fait marquant

Une étude de territoire a été menée avec l'opérateur Normandie Aménagement. Cet audit a permis d'identifier les emplacements des entreprises, des délaissés d'entreprises et des friches, en vue d'une réflexion globale sur la mise en œuvre de la compétence développement économique prise en 2017.



COMMISSION FINANCES

Président : Patrice MARTIN

Membres

Ann BAUGAS

Joël DUGUEY

Eric DUVAL

Sophie de GIBON

Patricia LECOMTE

Didier LEMONNIER

Lydie MAIGRET

Emmanuel MEZERAY

Matthieu PICHON

Éléments financiers

BUDGET PRINCIPAL



Fonctionnement

5 159 367,26 €



Investissement

3 338 959,60 €

BUDGET ANNEXE COMPLEXE AQUATIQUE



Fonctionnement

2 632 253,47 €



Investissement

5 476 751,07 €

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES



Fonctionnement

2 867 231 €



Investissement

784 817 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Fonctionnement

1 383 045,77 €



Investissement

4 905 300 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Fonctionnement

58 007,52 €



Investissement

278 685 €



Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Mission Locale	24 751 €
TEF du Cingal	500 €
Familles rurales	1 000 €
Navig'Net	1 000 €
Association « Nounous des p'tits loups »	600 €
« Maison d'Assistants Maternelles »	3 600 €
« Maison d'Assistants Maternelles » subvention exceptionnelle changement des tatamis	600 €
Aide au patrimoine local	350 €
Club vélo vert de la Muance	250 €
Bon pied bon œil	1 000 €
Ecole de musique	79 630 €
Total	112 981 €

2/ Afin de clarifier les missions de la commission d'appel d'offres, **le Conseil communautaire a adopté un règlement intérieur** ad hoc. Un article prévoit de pouvoir réunir les membres de la commission de manière consultative lors des marchés en procédure adaptée.

COMMISSION TRAVAUX ET VOIES

Président : Claude FOUCHER

Membres

Ann BAUGAS

Daniel BUISSON

Christian CALLEJAS

Jean-Christophe CARON

Stéphane CASTEL

Amand CHOQUET

Michel DECAMBOS

Joël DUGUEY

Hubert LABEY

Michel LAINÉ

Patricia LECOMTE

Pierre-Adrien LECLERC

Jean-Yves MAUBANT

Gwénaëlle de MICHIEL

Jean-Pierre QUILLET

Pierre ROBILLARD

Jean-François SAVIN

Faits marquants

1/ **Le programme voirie 2021** comprenait en tranche ferme : rue Haute à Argences, route du Mesnil Frémentel à Cagny, rue du Général de Quélen à Cesny-aux-Vignes, chemin des Trainiers à Cléville, rue du Général Leclerc à Frénoville, chemin du Plain à Janville, rue Pakoslaw à Moulst-Chicheboville, rue Le Tourneur d'Ison à Valambray (Airan), rue des Closières à Valambray (Airan).

En tranche conditionnelle : chemin de Rupierres à Saint-Pierre-du-Jonquet, route d'accès à la station d'épuration du Clos Morant à Frénoville.

Le Conseil communautaire a voté le lancement de la construction travaux pour la réalisation du programme voirie 2021, et a décidé de retenir l'entreprise Toffolutti pour un montant de 337 960,10 € HT en tranche ferme et 104 402,80 € HT en tranche optionnelle.

2/ Le Département a souhaité confier **l'entretien des dépendances du domaine public routier en agglomération à la commune de Saint-Pair ainsi qu'à la CDC**. La CDC ne serait concernée que pour l'entretien des pistes cyclables lui appartenant.

Le Conseil communautaire a approuvé la passation avec la communes de Saint-Pair et le Conseil départemental de la convention relative à l'entretien de la route départementale 37 sur le territoire aggloméré de Saint-Pair.

3/ La Communauté de communes a participé aux **travaux de cœur de bourg de Cagny** en réalisant les aménagements relevant de ses compétences : voirie, signalisations et pistes cyclables. Dans le cadre du contrat de territoire régional, et du dispositif aménagements cyclables favorisant l'intermodalité du contrat de territoire 2017-2021, **la réalisation des pistes cyclables a fait l'objet d'une subvention allouée par la Région Normandie** à hauteur de 34 560 € pour une longueur de 576 ml de pistes cyclables.



COMMISSION RESEAUX

Président : Claude FOUCHER

Membres

Ann BAUGAS

Alain BOHEME

Karim BOURBIA

Jean-Christophe CARON

Stéphane CASTEL

Amand CHOQUET

Michel DECAMBOS

Hubert LABEY

Michel LAINÉ

Patricia LECOMTE

Henri LEHUGEUR

Jean-Pierre QUILLET

Faits marquants

1/ Dans le cadre de **la construction de la déviation routière Bellengreville-Vimont, des canalisations d'eau potable et d'assainissement ont dû être déplacées.** Le Conseil communautaire a décidé de retenir l'offre de l'entreprise FLORO TP pour un montant total de 398 743,50 € pour la réalisation de ces travaux de dévoiement de canalisations.

Ces travaux font l'objet d'un remboursement par le Département du Calvados.

2/ **Une campagne de recherche des substances dangereuses dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'Argences a relevé la présence significative de micropolluants,** notamment du plomb et du zinc. Dans cette situation un arrêté préfectoral impose la réalisation d'un diagnostic amont.

Le Conseil communautaire a donc acté la réalisation et le lancement d'une consultation pour la rédaction de ce diagnostic et a retenu l'offre du cabinet IRH Ingénieur Conseil SASU pour un montant total avec PSE de 45 522 € HT.

3/ Dans le cadre des travaux de réhabilitation du cœur de bourg de la commune de **Cagny, le réseau d'assainissement a été renouvelé.**

COMMISSION AMENAGEMENT

Présidente : Marie-Françoise ISABEL

Membres

Guy d'ALES

Coralie ARRUEGO

Ann BAUGAS

Michel BIZET

Jean-Christophe CARON

Dominique DELIVET

Eric DUVAL

Paul GENEST

Sophie de GIBON

Emmanuelle LEGRAND

Henri LEHUGEUR

Didier LEMONNIER

Isabelle NEZET

Philippe OUVRARD

Philippe PIARD

Fabienne ROYER-COCAIN

Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**, a donné pouvoir au Président pour signer toute convention qui serait nécessaire à son élaboration et a ouvert la concertation pendant toute la durée de l'étude jusqu'à l'arrêt du projet.

Le PLUi est un document stratégique et unique pour l'ensemble du territoire. Il est l'expression du projet politique de Val ès dunes en matière de développement, d'aménagement et d'urbanisme. Mais il est aussi l'outil réglementaire qui détermine les règles précises d'utilisation des sols à partir desquels les maires délivrent les permis de construire et autres autorisations du droit des sols.

Le futur PLUi devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Caen-métropole ainsi que le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Définir Val ès dunes comme un territoire dynamique et attractif
- Proche des préoccupations de ses habitants
- Faciliter la mobilité en apportant une dynamique de territoire
- Définir une stratégie de territoire responsable attachée au bien-être de ses habitants

Le PLUi est élaboré à l'initiative de la Communauté de communes en collaboration avec les communes membres.

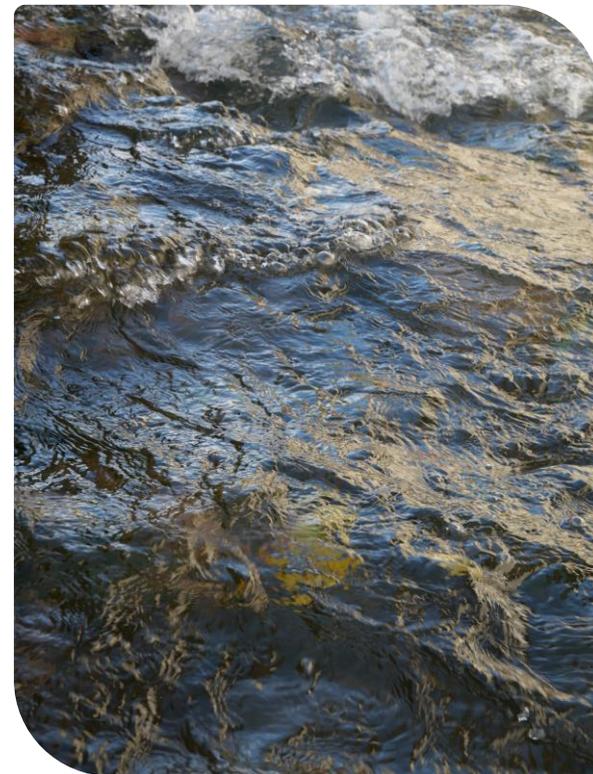
Le Conseil communautaire a lancé une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études sous la forme d'une procédure adaptée avec remise d'une « intention d'aménagement du territoire ».



3/Le Conseil communautaire a décidé le lancement d'une consultation sous forme de procédure adaptée pour la **réalisation du schéma de gestion et de zonage des eaux pluviales**. Les critères d'attribution ont été répartis à hauteur de 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix, avec possibilité de négociation et une tranche ferme de réalisation du dossier de demande d'examen au cas par cas du projet de zonage et, selon la réponse de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), la réalisation d'une évaluation environnementale en tranche optionnelles. L'offre du cabinet SAS Ingetec a été retenue. Le Conseil communautaire a également sollicité les aides de l'Agence de l'eau correspondantes.

L'élaboration du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales a nécessité la constitution d'un groupement de commande. La Communauté de communes sert de relais financier pour le versement des subventions de l'Agence de l'Eau. Sur les conseils de la Trésorerie, **il a été inscrit dans les statuts, au sein de la thématique « Aménagement de l'espace », la compétence « Pilotage, coordination et relais financier des études du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau ».**

En revanche la **compétence « Défense incendie : élaboration de réseaux spécifiques et construction de réserves incendie »** a été restituée aux communes, avec leur accord.



4/ Conformément aux dispositions du SCoT révisé, la **répartition du droit à construire** pour les communes de l'espace périurbain-rural a été réparti de la manière suivante :

Commune	Objectif moyen annuel de construction	Objectif de construction total sur 20 ans	Plafond de consommation foncière total sur 20 ans
Banneville la campagne	0,63	12,65	0,69
Bellengreville	10,23	204,52	11,36
Canteloup	1,73	34,65	1,94
Cesny Aux Vignes	3,68	73,51	3,50
Chicheboville	2,99	59,81	3,31
Cléville	1,36	27,19	1,48
Condé sur Ifs	1,67	33,37	1,82
Emiéville	3,74	74,84	4,15
Janville	1,37	27,41	1,49
Ouézy	0,88	17,52	0,95
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	0,77	15,34	0,84
Saint-Pair	0,80	16,07	0,87
Saint-Pierre-du-Jonquet	0,87	17,31	0,94
Valambray	8,63	172,54	9,49
Vimont	2,76	55,26	3,01
Total	42,1	842	45,83

5/ Révision n°1 du PLU de Saint-Pair

La commune de Saint-Pair a travaillé depuis plusieurs années sur la révision de son PLU communal. Or le transfert de la compétence urbanisme à la CDC en 2019 et l'approbation du SCoT révisé applicable depuis janvier 2020 impliquent des modifications du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et l'arrêt du projet.

Les 3 axes principaux du PADD sont :

- Promouvoir un développement villageois raisonné et fonctionnel, et garantissant l'accueil de populations nouvelles;
- Conforter le tissu économique et protéger l'agriculture;
- Valoriser la qualité paysagère et le développement communal, et gérer durablement le territoire.

Un débat a eu lieu au sein du Conseil communautaire sur les orientations générales du PADD et du futur PLU de Saint-Pair.

6/ Le Conseil communautaire a émis un avis défavorable au **projet de parc éolien sur le territoire de Valambray et Mézidon Vallée d'Auge** initié en 2014 par la SAS PE des portes du Pays d'Auge.

6/ Depuis plusieurs années **la commune de Frénoville travaille sur un projet de complexe culturel et social**, permettant de répondre à un besoin en équipement à l'échelle communale, et plus largement à l'échelle communautaire.

Pour répondre à cette demande, **la commune demande à la Communauté de communes, compétente en matière de documents d'urbanisme, la possibilité d'engager une procédure afin de réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et de transformer une zone 2AUe, secteur réservé à l'urbanisation future à vocation d'équipements à long terme, en zone 1AUe, secteur réservé à l'urbanisation future à vocation d'équipements à court et moyen terme.

Le Conseil communautaire a accepté d'engager cette procédure.

COMMISSION SERVICES AU PUBLIC

Présidente : Nathaly MONROCQ

Membres

Guy d'ALES

Coralie ARRUEGO

Ann BAUGAS

Jean-Christophe CARON

Dominique DELIVET

Paul GENEST

Sophie de GIBON

Emmanuelle LEGRAND

Henri LEHUGEUR

Didier LEMONNIER

Isabelle NEZET

Philippe OUVRARD

Philippe PIARD

Fabienne ROYER-COCAIN

Faits marquants

1/ Une **Convention Territoriale Globale (CTG)** a été signée avec la CAF pour la période 2021-2023, remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Le Conseil communautaire a décidé d'établir une convention d'objectifs et de financement avec la CAF afin d'obtenir un subventionnement du poste de coordinateur CTG et services au public créé en séance du Conseil le 8 avril 2021.

2/ La candidature de la Communauté de communes a été retenue pour obtenir un poste de conseiller numérique afin d'accompagner les usagers vers l'autonomie dans leur pratique du numérique. Elle a ainsi décidé la passation de la convention de subvention au titre du **dispositif national conseiller numérique France Relance** à hauteur de 50 000 € pour 2 ans.



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
**France
services**

3/ Actions mises en place par la Maison de services au public:

En 2021, le service a continué de fonctionner uniquement en accueil sur RDV, avec toutes les conditions sanitaire.

Le nombre de visites a oscillé entre 122 et 281 par mois et le nombres d'actions effectuées entre 185 et 497 par mois.



Actions marquantes

1. Dans le cadre de la labellisation Maison France Services, les actions les plus demandées par les usagers ont été :
 - Le partage d'information générale sur les droits et démarches liés aux partenaires ;
 - L'accompagnement sur la réalisation de démarches en ligne.
2. La bourse au permis a été attribuée à 14 bénéficiaires ;
3. 115 personnes ont été accompagnées via l'Espace Emploi ;
4. Un diagnostic « Jeunesse en Val ès dunes » a été élaboré pour avoir une vision globale de la situation des jeunes en Val ès dunes au regard de l'emploi, du social et de la mobilité ;
5. Une vidéo ayant pour but de valoriser les métiers du bâtiment et de l'artisanat a été réalisée par la maison de services, en lien avec le service communication et le partenariat de Pôle Emploi. Cette vidéo a été diffusée sur la chaîne Youtube et le compte Facebook de la Communauté de communes et diffusée lors d'évènements organisés par la Maison de services au public.

COMMISSION COMPLEXE AQUATIQUE ET FORME

Président : Éric MARGERIE

Membres

Emmanuelle BOURLÉ

Christian CALLEJAS

Franck FOUQUES

Pascal GIRARD

Richard MARTIN

Caroline MOREL

Fanny NORMAND

Delphine PHILIBERT

Alexandre PIGEONNIER

Sylvie RENAULT

Florence SERANDOUR

Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a décidé de retenir les offres suivantes pour **l'aménagement de la pataugeoire sèche de dunéo :**

- Reprise du revêtement de sol pour un montant de 20 250 € HT auprès de la société Etandex ;
- Nouveaux jeux avec l'installation 9 jeux d'eau par la société Vortex pour un montant de 63 637,54 € HT ;
- Adaptation des réseaux d'arrivée et d'évacuation d'eau pour des adaptations dans la plomberie pour un montant de 11 829,58 € HT.

2/ Le Conseil communautaire a décidé de retenir la société **ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR** comme **déléataire de service public** pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique intercommunal « DUNEO ».

Pour rappel l'autre candidat ayant répondu à l'appel d'offre était la société VERT MARINE.

3/ Le **bassin extérieur** dit « nordique » a été ouvert au public en juillet.



Le conseil communautaire a décidé d'arrêter les tarifs suivants pour la réouverture post-travaux effectués en 2021 :

ENTREES	Tarifs	
	Tarif public	Tarif résident
Entrées AQUATIQUE		
Adulte (à partir de 12 ans)	6,20 €	4,80 €
Enfant (de 3 ans à 11 ans inclus)	5,00 €	3,70 €
Enfant de moins de 3 ans	gratuit	gratuit
Étudiant, demandeur d'emploi	5,00 €	3,70 €
10 entrées adulte	53,00 €	43,00 €
10 entrées enfant	42,00 €	32,00 €
10 entrées étudiant, demandeur d'emploi	42,00 €	32,00 €
Entrée famille (2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants)	17,00 €	14,00 €
Centre de loisirs (1 accompagnateur gratuit pour 10)	4,10 €	3,30 €
Entrée événementielle	de 11€ à 25€	de 10€ à 20€
Forfait Anniversaire (pour 10 enfants)	130,00 €	115,00 €
Enfant supplémentaire (Anniversaire)	13,00 €	11,50 €
Entrée LIBERTE (Espace aquatique, bien-être & fitness)		
Entrée	Tarif public	Tarif résidents
1 Entrée "DUO"	17,50 €	15,00 €
10 entrées	32,00 €	27,00 €
	157,00 €	133,00 €

PASS-ACTIVITES	Tarif public
ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER	
SEANCE	
1 séance bébé nageur	16,00 €
10 séances bébé nageurs	140,00 €
STAGES	
Stage vacances "10 séances" (30 min)	90,00 €
Stage intensif "6 séances" (séance de 45 min)	70,00 €
ABONNEMENTS	
LUDINAGE/ LUDIMANIA/ LUDISPORT (1 accès hebdomadaire à l'activité Kids Mania et accès illimité à	290,00 €
KID'S MANIA (1 accès hebdomadaire à l'activité Kids Mania et accès illimité à l'espace aquatique)	290,00 €
ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ADULTE	
DOMINO (1 séance par semaine + accès illimité aux espaces)	540,00 €
APPRENTISSAGE ou PERFECTIONNEMENT ANNUEL (1 séance/ semaine)	199,00 €
MASTER CLASS (2 entraînements 1h30 / semaine de septembre à juin hors vacances)	250,00 €
AQUA SPORTS / FITNESS	
1 séance activité BASIC	11,50 €
10 séances activités BASIC	105,00 €
1 séance PREMIUM	16,00 €
10 séances PREMIUM	140,00 €
PASS DECOUVERTE	
1 Entrée découverte	21,00 €

ABONNEMENTS "SPORT-SANTE" (accès illimité)	Trimestriel	Annuel
<i>Abonnement Adulte</i>		
CLASSIC (accès illimité à l'espace aquatique) - Tarif extérieur	88,00 €	264,00 €
CLASSIC (accès illimité à l'espace aquatique) - Tarif résidents de la CCVED	77,00 €	231,00 €
LIBERTE (accès aquatique, océane, forme)	152,00 €	455,00 €
ESSENTIAL (Formule CLASSIC+, et accès illimité à l'Aquafitness)	188,00 €	565,00 €
EXCELLENCE (Formule ESSENTIAL, et accès illimité à une activité Aquapremium)		710,00 €
<i>Abonnement Enfant</i>		
LUDIBOO (accès illimité à l'espace aquatique) - Tarif public	65,00 €	190,00 €
LUDIBOO (accès illimité à l'espace aquatique) - Tarif résidents de la CCVED	50,00 €	150,00 €
KID'S FORM (1 séance hebdomadaire d'éveil musculaire + accès illimité à l'espace aquatique)		290,00 €
ADO'S FORM (1 séance Ado Fit ou Nat ado / semaine + accès illimité à l'espace aquatique)	130,00 €	380,00 €

SCOLAIRES, CLUBS, ASSOCIATIONS	Exterieurs	Residents
Scolaires	Par séance et par classe	
Primaire avec pédagogie (40 minutes) - 1 classe par créneau	100,00 €	90,00 €
Primaire avec pédagogie (40 minutes) - 2 classe par créneau	85,00 €	75,00 €
Secondaire sans pédagogie (1 heure) - 1 classe par créneau	85,00 €	75,00 €
Secondaire sans pédagogie (1 heure) - 2 classes par créneau	70,00 €	60,00 €
Service public Clubs et associations		
Location d'1 ligne d'eau (1 heure)	30,00 €	25,00 €
Location du bassin sportif ou du bassin ludique (1 heure)	120,00 €	100,00 €
Location bassin balneothérapie	150,00 €	120,00 €
Location espace aquatique (à la demi-journée avec personnel)	900,00 €	750,00 €
Location espace Wellness (à la demi-journée avec personnel)	1 100,00 €	800,00 €
Mise à disposition éducateur (aquatique ou fitness) - 1 heure	45,00 €	35,00 €
LOCATION SALLE FITNESS/ CARDIO		
Location plateau cardio-training - 1 heure	120,00 €	90,00 €
Location salle de cours collectif - 1 heure	90,00 €	70,00 €
LOCATION SALLE DE COURS (Réunion, séminaire)		
Location journée	90,00 €	60,00 €
Location V 2 journée	45,00 €	30,00 €
CAUTIONS		
Caution bracelet		6,00 €
Caution carte		4,00 €

COMMISSION TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE ET ANIMATION COMMUNAUTAIRE

Présidente : Régine ÉNÉE

Membres

Gaëlle ANNE

Coralie ARRUEGO

Isabelle CARPENTIER

Joël DUGUEY

Sophie GONZALEZ

Nicole GRENIER

Florence GUERIN

Olivier HAUGUEL

Marie-Laure HEUZEY

Martine JULIEN

Laurette LETOREY

Magali LONCLE

Richard MARTIN

Laurence MORIN

Yohann NEVEU

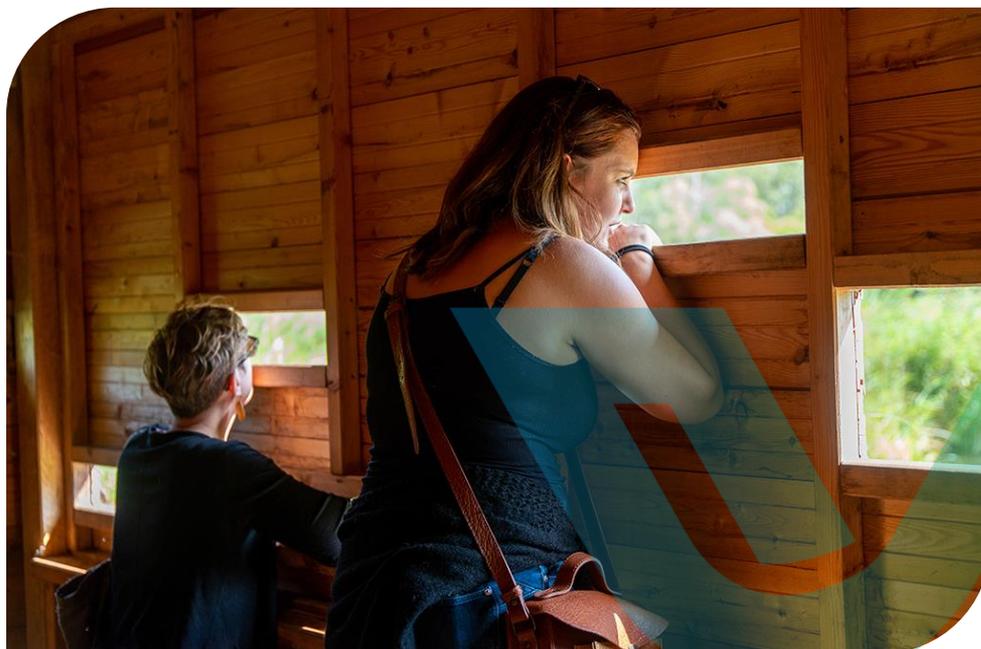
Marjorie TARGAT

Jean-Paul VANNESTE.

Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a lancé la réalisation de l'opération de travaux d'aménagement dans le marais Natura 2000 de Moul-Chicheboville/Bellengreville/Vimont, espace naturel sensible. Les travaux consistent en la création d'un cheminement en platelage bois dans la partie Nord Est et la partie Sud du grand canal, ainsi que la réalisation d'un belvédère.

Toutes les subventions éligibles ont été sollicitées pour ce projet.



2/ Le Département du Calvados a souhaité mettre en place un contrat de développement culturel de territoire (CDCT) avec la Communauté de communes Val ès dunes permettant l'accompagnement et le soutien (financier et technique) du territoire pour l'élaboration de projets culturels. La mise en place d'un CDCT entre le département et la CDC implique en premier lieu un travail de questionnement tant pour les acteurs locaux que pour les collectivités partenaires. Ce travail se traduit par l'établissement d'une convention de préfiguration permettant la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic culturel.

Parmi les pistes d'exploitation de ce contrat culturel, sont à souligner son utilité dans le cadre de l'animation du complexe multiculturel de Frénoville, des activités de l'Office de Tourisme et du futur recrutement d'un animateur culturel ayant comme mission l'organisation de la reprise de l'activité de l'école de musique.

Le Conseil communautaire a décidé la passation d'une convention de préfiguration au contrat de développement culturel des territoires avec le Conseil départemental du Calvados.





- 3/ En 2021, l'Office de Tourisme, fidèle à sa programmation thématique, a organisé :
- **3 concerts** dont 1 apéro rock
 - **9 visites de l'été** sur la période juillet-août
 - **1 escapade** sur l'Opération Goodwood
 - **1 parcours « Guillaume en Val ès dunes »** dans le cadre des journées du patrimoine.

COMMISSION TRANSITION ENERGETIQUE ET MILIEUX NATURELS

Président : Laurent DECLERCK

Membres

Coralie ARRUEGO

Alain BOHEME

Emmanuelle BOURLÉ

Laurent DUVAL

Gilbert GEMY

Pascal GIRARD

Thierry LECOQ

Emmanuelle LEGRAND

Paul MARIE

Laurence MORIN

Pierre ROBILLARD

Nathalie STALLIN.

Faits marquants

1/ Dans le cadre du dispositif « Soleil 14 » pour favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire porté par le SDEC et 16 EPCI à fiscalité propre du Calvados, le prestataire d'accompagnement « In Sun We Trust » a fait connaître son intention de modifier ses prestations pour faire face à des difficultés financières dues à la crise sanitaire. Les membres présents de Soleil 14 se sont positionnés favorablement à un maintien de la plateforme de simulation en ligne.

En revanche un conseil local a été expérimenté pendant un an avec l'association Biomasse Normandie pour les particuliers et les Très Petites Entreprises, l'association Normandie Energie pour les industries et grands tertiaires, la chambre d'agriculture de Normandie pour les agriculteurs, et le SDEC ENERGIE pour les collectivités.

Le Conseil communautaire a décidé d'établir une convention 2021 avec Biomasse Normandie au titre du déploiement du programme SARE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » mis en place par l'Etat et financé par les Certificats d'Economie d'Energie.

Ce programme 2021-2023 consiste en la couverture complète du territoire par des espaces conseil FAIRE (Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation Energétique).

2/ Une convention cadre pluriannuelle sur la période 2016-2026 a été signée fin 2016 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels, pour permettre un accompagnement dans la valorisation du marais de Chicheboville-Bellengreville. Le Conseil communautaire a approuvé la passation d'une convention 2021 pour un montant de 3 141 € ayant pour actions:

- L'animation et la coordination du projet
- Les animations pédagogiques à destination des élèves avec l'Office de Tourisme val ès dunes
- Les animations à destination du grand public, en lien avec l'Office de Tourisme Val ès dunes
- L'accompagnement du projet « mise en valeur du marais de Chicheboville-Bellengreville », dont la rédaction et l'infographie de panneaux
- Les petits travaux en régie (évacuation d'arbres tombés, ponts temporaires, entretien de fossés et de bords de chemin...).



COMMISSION TRANSPORTS ET POLITIQUE VELO

Présidente : Alexandra LÉPINAY

Membres :

Stéphane AMILCAR

Brigitte FIQUET-ASSIRATI

Nicolas GENS

Siegfried GLESSMER

Ludovic GRANDVAL

Damien HAUGUEL

Guillaume LECOEUR

Patricia LECOMTE

Sylvie SALLÉ.

Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a décidé de ne pas poursuivre la prise en charge des frais d'inscription aux transports scolaires pour les élèves de primaire habitant et scolarisés sur Val ès dunes. La gratuité ayant en effet entraîné des inscriptions de confort pour des enfants qui finalement n'utilisaient pas les bus scolaires.

2/ Depuis la modification des statuts du syndicat scolaire du syndicat mixte du Cingal, la Communauté de communes Val ès dunes est membre en lieu et place de la commune de Valambray.

2 représentantes titulaires ont été élues pour siéger au sein du comité syndical : Hélène GIBEAU et Anne-Mary LAFOSSE, ainsi que 2 suppléantes : Martine GOULAY et Rose-Marie LENORMAND.



COMMISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Président : Jacques-Yves OUIN

Membres :

Amand CHOQUET

Jean-Yves MAUBANT

Guillaume LECOEUR

James LEJEUNE

Nicole GRENIER

Jean-Pierre QUILLET

Laurent DUVAL

Christophe CLÉMENT

Henri LEHUGEUR

Alexandre PIGEONNIER

Joël DUGUEY

Pascal GIRARD

Michel BIZET

Didier LEMONNIER

Alain BOHEME

Laurent DUVAL

Michèle MOTYKA.

Faits marquants

1/ Suite à la dissolution du SMEOM, la CDC Val ès dunes devient actionnaire de la SPL Normantri. Normantri a pour objet :

- Le transport des déchets ménagers et assimilés, soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres;
- La conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance du centre de tri des collectes sélectives (hors verre), situé à proximité de l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles;
- La passation de marchés de tri pour le tri des tonnages excédentaires;
- Le gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. La SPL pourra se doter de moyens propres pour effectuer la revente de produits triés, le suivi de la qualité des entrants, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets, le suivi et le contrôle de l'exploitation du centre de tri et du pont-bascule, la communication et gérer les visites du centre de tri, l'administration des contrats ainsi que la direction.

2/ Une campagne de **caractérisation des ordures ménagères résiduelles** (OMr) a été menée en juin 2021 afin de mieux connaître la composition du gisement et de définir les orientations en matière de communication, de collecte et de traitement des déchets (geste de tri, collecte séparative des biodéchets, potentiel de valorisation).

3/ Le Conseil communautaire a décidé le lancement d'une étude de faisabilité sur la réalisation d'une ressourcerie afin de favoriser l'économie circulaire, la réduction des déchets et le réemploi sur le territoire de Val ès dunes.



4/ Le Conseil Communautaire a **approuvé la conclusion avec la SPL NORMANTRI du marché public de services portant sur des prestations** relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication.

AUTRES ACTIONS

RESSOURCES HUMAINES

1/ Dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement a mis en place le volontariat territorial en administration (VTA) afin de renforcer l'ingénierie dont bénéficient les territoires ruraux et offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés d'un niveau bac+2 minimum.

Une aide forfaitaire de 15 000 € est offerte aux collectivités volontaires.

Le Conseil communautaire s'est porté candidat pour ce dispositif et a recruté un agent VTA pour une période d'un an. Sa fiche de poste a été centrée sur la préparation des dossiers de subventions et leur recherche, l'appui au montage de projets et la réalisation d'une veille juridique et financière.

2/ Les collectivités et établissements publics sont astreints de mettre en place un **dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir le signalement des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes** et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection de victimes de traitement des signalés.

Les centres de gestion normands se sont regroupés pour proposer ce service.

Le Conseil communautaire a décidé d'adhérer au dispositif référent signalement du centre de gestion du calvados.

L'adhésion au dispositif est gratuite. Seuls les signalements constitutifs d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexuels donnent lieu à traitement de la part du référent signalement et sont facturés à la CDC au tarif de 335 € par signalement.

3/ Le Conseil communautaire a décidé la création **d'un poste de rédacteur pour assurer le poste de chargé d'urbanisme et de planification** en charge notamment du suivi des modifications de PLU et l'élaboration du PLUi.

4/ Le Conseil communautaire a décidé la création **d'un poste pour un emploi non permanent dans le grade d'adjoint administratif** pour le projet de mise en place d'un conseiller numérique dans le cadre de France Relance.

6/ Le Conseil communautaire a décidé la création **d'un poste de responsable des ressources humaines.**



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

La Communauté de communes a établi en 2016 un contrat de ruralité avec l'Etat permettant de soutenir des projets ciblés sur le territoire. Ce contrat est arrivé à échéance en 2020 et est remplacé par le CRTE.

Valable jusqu'en 2026, il s'articule autour de 3 axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Les communes du territoire ont été associées afin d'y intégrer leurs projets pouvant être soutenus par l'Etat.

La signature officielle du contrat a eu lieu le 20 juillet 2021.

COMMUNICATION

La Communauté de communes a créé un service dédié à la communication afin de faire connaître et valoriser les compétences, les événements, les nouveautés, les partenariats et l'ensemble des actions mises en place par Val ès dunes. Une chargée de communication ainsi qu'une stagiaire en alternance ont été recrutées.

Faits marquants

1/ L'ensemble de la **signalétique** des services a été mise à jour selon la nouvelle charte graphique (siège, Office de Tourisme, Otri, Maison de services).

2/ **Lancement de médias** de communication à destination des usagers (Journal bi-annuel, comptes Facebook et Youtube, début de la refonte du site internet, vidéo de présentation de la Communauté de communes...).

3/ Edition et rédaction de **supports imprimés** (infos mairies, guides pratiques, communiqués de presse...)



LE JOURNAL
DE VAL ÈS DUNES
N°2 | DÉCEMBRE 2021

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Lorsque vous êtes ces Égnes, nous serons au alentours du solstice d'hiver. Les passimètres le délinéent comme le jour le plus court de l'année et le s'ébent comme une frustration. Les équinoxes y relèvent une nuit plus longue et un complément de sommeil réparateur. Tout est question d'angle de vue mais il est cependant une proposition incontestable : nous n'avons jamais été aussi proches du printemps et de ses promesses de renouveau... Le passé est passé et le présent étant ce qu'il est, il reste devant nous l'avenir à façonner.

Dans son livre « La Déclivité », Jean-François Dentès écrit :
« Le bonheur c'est toujours une lie ou trois »
Cette métaphore s'applique à ceux pour qui le projet est cette lie ou trois.

Depuis que je préside le Conseil communautaire c'est cette ambition qui m'anime et c'est dans ce sens que travaillent avec ardeur les élus et le personnel de votre Communauté de communes.

Néanmoins, nous avons à faire au large municipal qui, par nature est long. Les appels d'offres, les études, les recherches de financement, les procédures administratives, sont autant d'étapes incontournables et indispensables à la bonne réalisation de ce qui devra correspondre à vos attentes et qui devra également s'adapter pour durer.

Façons l'avenir ensemble cependant pas de toujours profiter de l'instant présent lorsque celui-ci nous amène du bonheur. Alphonse de Lamartine l'a merveilleusement exprimé dans son poème « Le lac » :
...« Ô temps, suspende ton vol ! et vous, heures propices,
Suspendez votre cours !
Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours ! »...

Alors ? Dentès ou Lamartine ?...
Moi je garde les deux !

Passer de belles fêtes de fin d'année !
Philippe Pasquand,
Président.

C'EST D'ACTU !



Bonne nouvelle !
Le festival estival
Quatrième en Val ès Dunes lors de l'édition 2022 !
Avec le thème « Le Festival des Vignes », le rendez-vous promet d'être épic...
N'oubliez pas les dates : 24 et 25 septembre 2022 !

EN BREF

Urbanisme

La dématérialisation des demandes d'autorisation des actes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux, ...) se met en place.

À partir du 1^{er} janvier 2022, les dossiers peuvent être déposés sur le guichet unique.
► <https://simau.geosphere.fr/guichet-unique>

Otri

Les calendriers de collecte des déchets ménagers 2022 sont arrivés !
Retrouvez-les dans vos boîtes aux lettres ou sur le site valèsdunes.fr.

dunéo

Envie de vous remettre au sport ? Votre centre aquatique et sportif dunéo propose plus de 30 créneaux de fitness dans la semaine, avec différents niveaux de difficulté.
Alors ? Plus d'excuse !
► Rendez-vous sur ce-dunéo.fr

Crédits photos : CDC Val ès dunes, Jérôme Hamon, Conseiller numérique France services, Pom musique.



ANNEXES

